

Communiqué de presse le 17 juillet 2012

Liber-t Vacances, l'offre de télépéage réservée aux bénéficiaires de Chèques-Vacances

Pour simplifier l'utilisation du Chèque-Vacances sur autoroutes, les Sociétés d'autoroutes et l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) ont développé l'offre Liber-t Vacances. Une offre sans frais, réservée aux bénéficiaires de Chèques-Vacances, avec tous les avantages du télépéage : voies réservées, rapidité du passage et paiement facilité.

Liber-t Vacances, comment y accéder ?

Liber-t Vacances propose aux utilisateurs de Chèques-Vacances de bénéficier, sans frais, des avantages du télépéage tout en continuant à payer leurs trajets sur autoroutes avec des Chèques-Vacances. Au 1^{er} janvier 2013, cette offre opérationnelle remplacera la remise directe des Chèques-Vacances aux péages. Les clients souhaitant en bénéficier devront ouvrir un compte sur lequel ils pourront déposer jusqu'à 150€ par an en Chèques-Vacances. À l'ouverture de ce compte, ils recevront un badge de télépéage qu'ils pourront commencer à utiliser sur l'ensemble du réseau autoroutier.



Modalités d'inscriptions simples, gratuites et sans frais de gestion

Dès le 1^{er} juillet : pré-inscription possible sur www.autoroutes.fr pour laisser ses coordonnées. À partir du 1^{er} novembre, dès la mise en place de l'offre Liber-t Vacances, les bénéficiaires seront recontactés pour confirmer leur intérêt et ouvrir leur compte.

A partir du 1^{er} novembre, ouverture des comptes et dépôt des Chèques-Vacances en prévision des futurs trajets :

- sur www.autoroutes.fr ou auprès de la société d'autoroutes de leur choix
- dans l'un des 100 espaces clients répartis sur le réseau des sociétés d'autoroutes.

Un dispositif estival pour informer l'ensemble des utilisateurs de Chèques-Vacances

Parce que le paiement des péages autoroutiers est l'un des usages les plus répandus du Chèque-Vacances, l'enjeu est, pour l'ANCV et les Sociétés d'autoroutes, d'informer 100% de leurs clients payant en Chèques-Vacances de l'existence de la future offre Libér-t Vacances, dès l'été 2012, période de grande fréquentation des autoroutes.

A partir de juillet, un dispositif d'information est mis en place avec la remise d'un document d'information aux péages, la diffusion de spots radio sur les FM 107.7 et la mise en ligne d'un espace dédié sur www.autoroutes.fr.

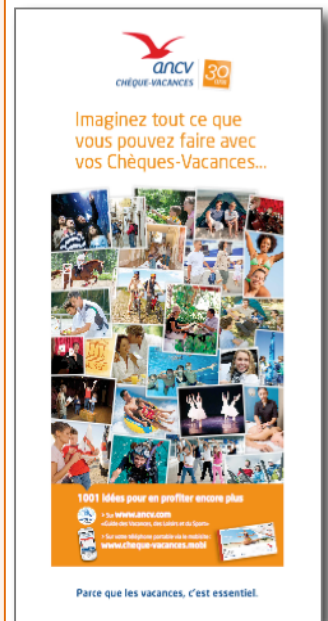
Zoom sur l'Aire de la Plage, aire de Lançon de Provence pour découvrir les multiples usages du Chèque-Vacances (A7 – accès piéton dans les 2 sens)

C'est sur l'une des aires d'autoroutes les plus fréquentées de l'été que les Sociétés d'autoroutes et l'ANCV ont mis en place **une opération événementielle chaque week-end du 13 juillet au 19 août 2012 (du vendredi au dimanche inclus)**.

En plus de proposer aux vacanciers de nombreuses animations ludiques, sportives (terrain de volley, de pétanques, speedball...) ainsi que des espaces de détente pour petits et grands (structures gonflables, transats et parasols...), les deux partenaires accueilleront les utilisateurs de Chèques-Vacances pour les informer sur le nouveau dispositif Libér-t Vacances ainsi que sur les multiples usages du Chèque-Vacances.

Les professionnels du tourisme et des loisirs sont aujourd'hui 170 000, répartis sur tout le territoire national, **à accepter le Chèque-Vacances.**

Passeport de toutes les envies, il est accepté par les agences de voyage, la SNCF, les compagnies aériennes, les gîtes et maisons d'hôtes, les hôtels, les campings ou encore les restaurants.



A propos de l'ASFA

L'Association professionnelle des autoroutes et ouvrages routiers est l'association professionnelle qui regroupe tous les acteurs du secteur de la concession et de l'exploitation d'autoroutes et d'ouvrages routiers.

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes et d'ouvrages routiers gèrent près de 9 000 km d'infrastructures à haut niveau de services et de sécurité.

Pour plus d'information : www.autoroutes.fr

A propos de l'ANCV

Créée en mars 1982, l'ANCV est un établissement public qui a pour mission de favoriser l'accès aux vacances pour tous. Depuis 30 ans, l'Agence s'appuie sur deux piliers : le Chèque-Vacances destiné aux salariés du secteur public et privé (3,7 millions de bénéficiaires) et une action sociale autour des vacances au profit des publics fragiles. La gestion du Chèque-Vacances permet de financer des aides au départ en vacances, l'intégralité des excédents de gestion étant reversée à l'action sociale. Grâce à ce modèle solidaire unique, l'Agence attribue des aides à la personne à plus de 200 000 bénéficiaires en situation de fragilité à travers ses 3500 partenaires (associations, collectivités territoriales, organismes sociaux). Quatre publics sont prioritairement aidés : les familles notamment monoparentales, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. L'Agence contribue également au financement du patrimoine du tourisme social (villages de vacances) par des aides à l'investissement. L'ensemble de l'action sociale a représenté près de 19 millions d'euros en 2011.

Plus d'informations <http://www.ancv.fr>

Contact presse ASFA :

Laurence Guillerm – laurence.guillerm@autoroutes.fr – 01 49 55 33 07 – 06 11 66 97 70

Contact presse ANCV :

Joëlle Muzeau – jmuzeau@ancv.fr - Tel : 01 34 29 53 53

Bureau de presse ANCV/ASFA :

Elyse Perusseau - elyse.perusseau@meanings.fr - Tel : 01 45 49 29 79 – 06 10 10 56 38